

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL NATIONAL D'ARMÉNIE OCCIDENTALE

LA POPULATION AUTOCHTONE ARMÉNIENNE VIVANT DEPUIS DES MILLÉNAIRES EN ARMÉNIE OCCIDENTALE A SUBI UN GÉNOCIDE PERPÉTRÉ PAR TROIS GOUVERNE-MENTS TURCS SUCCESSIFS SUR LA PÉRIODE ALLANT DE 1894 À 1923.

LE GÉNOCIDE DES ARMÉNIENS QUI A FAIT 2 MILLIONS DE VICTIMES CONSTITUE UN AUTOCHTO-GÉNOCIDE DANS LA MESURE OÙ LE CRIME A ÉTÉ COMMIS EN ARMÉNIE OCCIDENTALE C'EST-À-DIRE SUR LE TERRITOIRE ANCESTRAL DU PEUPLE ARMÉNIEN.

EN MÉMOIRE AUX DEUX MILLIONS DE VICTIMES DU GÉNOCIDE PERPETRE CONTRE LE PEUPLE ARMÉNIEN EN ARMÉNIE OCCIDENTALE,

LE CONSEIL NATIONAL D'ARMÉNIE OCCIDENTALE PROCÉDERA À UNE CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE AVEC DÉPOT DE GERBE

LE LUNDI 24 AVRIL 2017 A 11H00

<u>DEVANT LE MONUMENT</u> PLACE ANTONIN PONCET À LYON